



SECTION
**FOOT
LOISIR**

La création d'une Section Loisir au sein du club

Afin de répondre à la demande des passionnés qui se désintéressent de l'aspect compétitif du football, la Section Loisir représente une opportunité de diversifier son offre de pratique. De nombreuses pratiques existent afin de pouvoir ajuster votre projet en fonction du public ciblé. Ce projet est en adéquation avec la volonté fédérale de développer le Football Loisir.

Qu'est ce qu'une Section Loisir ?

Une Section Loisir est une entité à part entière au sein du club de football. Elle permet aux licenciés loisir âgés de minimum 13 ans (U14) de se retrouver pour pratiquer aussi bien au sein de leur club, ou contre d'autres Sections Loisir dans le cadre d'un critérium. Pour la F.F.F., une Section Loisir doit répondre à quelques pré requis :

- Compter à minima 10 licenciés « Loisir »
- Avoir identifié un référent Foot Loisir
- Avoir défini un créneau de pratique régulier et une pratique associée

Chiffre clé
En 2019/2020, plus de 800 Sections Loisir ont été identifiées, accompagnées et valorisées par la FFF, les Ligues et les Districts

Quelles sont les pratiques possibles ?

Pas moins de 9 pratiques existent pour vous aider à développer une Section Loisir qui réponde aux attentes de vos pratiquants.



Les caractéristiques de chaque pratique sont à retrouver sur [notre guide pratique](#).

Valorisez votre Section Loisir !

La création d'une Section Loisir est valorisée par la F.F.F. Pour cela, vous devez dans un premier temps déclarer votre Section Loisir en utilisant [le questionnaire Footclubs accessible à tout moment](#).

Dès lors, votre District validera les informations que vous aurez déclarer et si votre Section répond aux pré requis énoncés plus tôt, vous recevrez une dotation spéciale.

Cette dotation se composera à minima de ballons Nike et de chasubles spéciaux « Foot Loisir ». Si nécessaire, elle sera complétée par un matériel spécifique à la pratique proposée au sein de votre Section Loisir.

[Le guide pratique](#) à votre disposition vous donnera l'intégralité des démarches à accomplir. Il vous apportera également tous les supports de communication adéquats pour promouvoir votre Section Loisir

EN BREF

La création d'une Section Loisir au sein de votre club est une opportunité unique de diversifier votre offre de pratique, fidéliser vos licenciés et recruter de nouveaux pratiquants de tout âge. Cette initiative est encouragée par la F.F.F. et vous permettra de développer votre club. Le développement d'une Section Loisir est une partie importante du Projet Club. N'hésitez pas à contacter le Conseiller Technique de votre District pour être accompagné.

Retrouvez tous les éléments relatifs au Football Loisir en [cliquant ici](#).